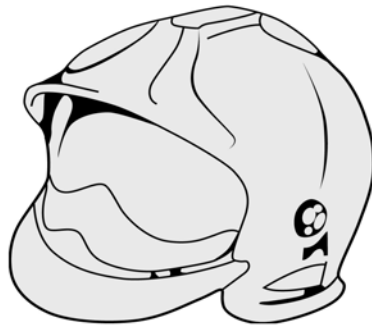


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-17

ANNEE 2007

Edition du 30 novembre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007.17

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 23 NOVEMBRE 2007	3
Feuille de présence	3
2007 – 064 – Approbation de procès-verbal.....	4
2007 – 065 – Marché 2006-016 pour l'achat d'un progiciel de gestion des ressources humaines et de gestion financière .	5
 ARRETES.....	 6
N / Réf : 2007 – 1619 : Fin de fonctions	7
N / Réf : 2007 – 1643 : Nomination	8
N / Réf : 2007 – 1672 : Fin de fonctions	9
N / Réf : 2007 – 1673 : Changement de fonctions.....	10
N / Réf : 2007 – 1674 : Nomination	11
N / Réf : 2007 – 1675 : Nomination	12
N / Réf : 2007 – 1676 : Nomination	13
N / Réf : 2007 – 1678 : Nomination	14

BUREAU DU 23 NOVEMBRE 2007

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 23 NOVEMBRE 2007

OBJET

2007 – 064 – Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 novembre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 16 novembre 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 23 NOVEMBRE 2007

OBJET

2007 – 065 – Marché 2006-016 pour l'achat d'un progiciel de gestion des ressources humaines et de gestion financière

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 novembre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2007- 060 prise le 25 octobre 2007.

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 14 décembre 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre 2007,

le bureau approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer les marchés avec la société CIRIL pour les lots n° 1 (achat d'un progiciel ressources humaines/paie/gestion des carrières SPP/SPV) et n° 2 (achat d'un progiciel de gestion financière), pour les montants suivants :

	Lot 1 progiciel de gestion des ressources humaines	Lot 2 progiciel de gestion financière
Poste 1 partie ferme	76 220 € HTVA	55 945 € HTVA
Poste 2 maintenance (sur 8 ans)	7 125 € HTVA par an	5 979 € HTVA par an
Poste 3 partie à commandes	Montant minimum pour les 2 lots : 100 000 € TTC Montant maximum : 200 000 € TTC	

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1619 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que monsieur Bernard Lesourd, sapeur-pompier volontaire au corps départemental, demande à cesser ses fonctions le 1^{er} décembre 2007 ;

Vu l'avis de monsieur le chef du centre d'intervention de La Ferté Villeneuveuil ;

Vu l'avis du 23 mai 2007 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} décembre 2007, il est mis fin aux fonctions, de monsieur Bernard Lesourd (matricule n° 513), né le 4 septembre 1950 à Châteaudun (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (centre d'intervention de La Ferté Villeneuveuil). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - L'intéressé est nommé major-honoraire à compter du 1^{er} décembre 2007.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



Chartres, le 15 novembre 2007

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1643 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'article du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 15 novembre 2007, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier commandant le centre de secours d'Orgères en Beauce ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Serge Poglioni (matricule n° 1921), né le 24 avril 1968 à Montreuil (93), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours d'Orgères en Beauce), est nommé au grade de lieutenant à compter du 8 décembre 2007.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 20 novembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1672 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que monsieur Gilles Cassonnet, sapeur-pompier volontaire au corps départemental, chef du centre de secours de Cloyes sur le Loir demande à cesser ses fonctions le 1^{er} décembre 2007 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} décembre 2007, il est mis fin aux fonctions, de monsieur Gilles Cassonnet (matricule n° 691), né le 29 octobre 1952 à Châteaudun (28), capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre de secours de Cloyes sur le Loir. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 20 novembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1673 : Changement de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 2 octobre 2007 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 8 décembre 2007, monsieur Robert Chardon (matricule n° 285), né le 10 janvier 1948 à Orgères en Beauce (28), capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir, n'est plus chargé des fonctions de chef du centre de secours d'Orgères en Beauce. Cependant il conserve son activité au centre de secours d'Orgères en Beauce.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 20 novembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1674 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 2 octobre 2007 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 8 décembre 2007, monsieur Joël Boussac (matricule n° 1940), né le 2 août 1968 à Saint Amand Montrond (18), est nommé chef de centre (centre d'intervention de Terminiers) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade d'adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 20 novembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1675 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 2 octobre 2007 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 8 décembre 2007, monsieur Thierry Bourgevin (matricule n° 1309), né le 4 février 1960 à Loigny la Bataille (28), est nommé chef de centre (centre de secours d'Orgères en Beauce) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



Chartres, le 15 novembre 2007

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1676 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 15 novembre 2007, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Thomas Benoit (matricule n° 2559), né le 7 mai 1978 à Angers (49), sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir, chef du centre d'intervention de Sainville, (service de santé et de secours médical), est nommé au grade d'adjudant à compter du 28 septembre 2007.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 20 novembre 2007

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1678 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 1^{er} décembre 2007, monsieur Bruno Roger (matricule n° 1261), né le 7 juillet 1959 à Châteaudun (28), est nommé chef de centre (centre de secours de Cloyes sur le Loir) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de major de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Jean-Jacques BROT